



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLUS & COLLECTIVITÉS LOCALES

***Tous concernés,
tous impliqués***

Influenza aviaire hautement pathogène



Le virus de l'influenza aviaire
hautement pathogène (IAHP)
est aujourd'hui devenu une menace
permanente pour les oiseaux sauvages
et d'élevage, mais également pour
certains mammifères et pour l'homme.

***Que faire si vous êtes confrontés
à des oiseaux morts
sur votre territoire ?***

***Quel est votre rôle
en matière de prévention ?***

1 Traiter les appels téléphoniques qui signaleraient des cadavres d'oiseaux et informer les services du réseau SAGIR (Office français de la biodiversité – OFB) ainsi que la fédération départementale des chasseurs.

2 En cas de mortalité d'oiseaux, organiser le ramassage des cadavres présents sur le domaine public municipal, dans le respect des mesures d'hygiène (gants, masque, désinfection des chaussures après collecte, etc.).

3 Au-delà de 40 kg, la prise en charge de ces cadavres est gratuite et assurée par l'entreprise en charge du service public de l'équarrissage de votre secteur. Organisez le ramassage et conservez les cadavres dans un congélateur pour en bénéficier.

Plus d'informations :



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

